

**Communiqué de presse**  
Berne, le 14 juin 2016

## **Loi sur les produits du tabac : le Conseil des Etats mise sur la responsabilité des consommateurs**

**Le Conseil des Etats a aujourd'hui renvoyé au Conseil fédéral le projet de loi sur les produits du tabac. Le mandat donné au Gouvernement est clair : ce projet doit être plus libéral et moins restrictif. L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM se réjouissent de cette décision et demandent au Conseil national de suivre la Chambre des cantons.**

« Ce qui est légal doit pouvoir faire l'objet de publicité » : tel est le principe aujourd'hui renforcé par le renvoi de la loi sur les produits du tabac. Le Conseil des Etats a ainsi retourné au Gouvernement un projet truffé d'interdictions publicitaires inutiles et disproportionnées. La Chambre des cantons opte pour la responsabilité individuelle des consommateurs plutôt que pour une mise sous tutelle étatique.

Les enfants et les jeunes sont déjà fortement et systématiquement protégés sans révision de la loi sur les produits du tabac – et cette protection est incontestée. L'introduction d'autres mesures se révèle tout simplement inutile. La consommation du tabac, déjà moins répandue en Suisse que dans l'Union européenne, a reculé de 24% au cours des dix dernières années et continue de baisser. Les produits du tabac sont par ailleurs déjà soumis à de sévères et nombreuses restrictions et réglementations. L'usam et l'AEPM demandent maintenant au Conseil national de renvoyer, lui aussi, le projet au Conseil fédéral.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09  
**Hélène Noirjean**, secrétaire générale AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

**Numéro 1** : plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME